

## Communiqué de presse

10.08-2204-CP-Kiosques-saisonniers-quai-Roussy.docx

*Kiosques saisonniers*

### **Une offre variée pour animer le quai Roussy**

**Au vu de l'engouement grandissant de la population boélande pour le jardin Roussy et son quai dès l'arrivée de la belle saison, la Municipalité a sélectionné trois concepts de kiosques dont l'offre devrait plaire au plus grand nombre.**

À la suite de la mise au concours publique effectuée par la Ville de la Tour-de-Peilz, la Municipalité a sélectionné trois propositions parmi les nombreux dossiers de qualité qui lui ont été soumis. Il s'agit de :

- « Babettes Sandwiches », une enseigne bien connue du public, avec son assortiment de sandwiches, crêpes, gaufres liégeoises, salades et boissons servis dans sa caravane vintage, occupe l'emplacement le plus à l'ouest du quai ;
- « L'Imparfait by Gramme », installé au centre du quai, est géré par l'équipe du « Café Gramme » à Vevey. Au programme : une restauration à base de produits locaux, du petit-déjeuner à la fin de journée, complétée par des activités et animations culturelles pour toutes les générations.
- « The Spoon », situé le plus à l'est du quai, à proximité de la place du Four, proposera notamment un assortiment de yogourts, cafés et thés glacés artisanaux, bienvenus lors des chaudes journées estivales.

Ces trois commerces seront présents sur le quai Roussy jusqu'au 31 octobre.

Le mandat du glacier situé à l'est du quai n'a pas été reconduit. Une procédure étant en cours, le kiosque restera sur site, sans possibilité d'exploitation, jusqu'à règlement de cette dernière.

Quant à l'attribution de la buvette-restaurant-terrace qui prendra place devant le Château, elle fera l'objet d'une communication ultérieure.

Enfin, pour le plus grand plaisir des adeptes de farniente et de bronzette, les decks de Dolce Riviera devraient être de retour cet été, avec une longueur triplée par rapport à 2021. La mise à l'enquête publique se terminera le 8 mai prochain.

#### **Pour tout complément d'information :**

Mme Elise Kaiser, municipale en charge du Dicastère de l'urbanisme et des travaux publics, 079 575 41 12

La Tour-de-Peilz, le 13 avril 2022



## Communiqué de presse

10.08-2203-CP-Nom-espace-biblio-ludique.docx

*Nouveau collège Courbet*

### **Le futur espace biblio-ludique s'est trouvé une identité : l'ABCDé**

**Le concours pour trouver un nom à l'institution née de la fusion de la bibliothèque et de la ludothèque a remporté un franc succès. Après délibérations, le nom choisi est l'ABCDé.**

Au mois de février, la Ville de La Tour-de-Peilz lançait un concours pour baptiser son nouvel espace dédié à la lecture, aux jeux et jouets qui prendra place dans le nouveau collège Courbet. Le succès fut au rendez-vous avec 322 participantes et participants qui ont envoyé 882 propositions de noms.

Un groupe de sélection composé de représentantes et représentants de la bibliothèque, de la ludothèque et de l'administration communale s'est réuni par deux fois et a fait son choix parmi les propositions issues du concours et celles suggérées à l'interne du groupe. Le choix s'est unanimement porté sur l'ABCDé, proposé par un membre du groupe de sélection, avec comme 2<sup>e</sup> option l'Esperluette, envoyé par une participante du concours.

Dans sa séance du 14 mars dernier, la Municipalité a avalisé ce choix.

Les trois noms issus du concours qui avaient été retenus lors de la dernière sélection, soit l'Esperluette, la Thèque et Espace Dé-Lire, ont gagné des bons à faire valoir auprès de certains commerces boélands d'une valeur respective de Fr. 300.-, 200.- et 100.-.

Dès la rentrée d'août, L'ABCDé proposera, sur deux étages, un espace lumineux organisé par zones en fonction des âges, avec pour chaque zone un choix de livres et de jeux et jouets disposés dans des étagères contiguës. Le rez-de-chaussée sera consacré à l'accueil du public, aux collections jeunesse et proposera un coin lecture avec un éventail de magazines. À l'étage, la section pour adultes et une salle d'animation compléteront la nouvelle institution, qui sera ouverte 24 heures par semaine.

L'inauguration est prévue samedi 3 septembre et toute l'équipe de l'ABCDé se réjouit d'ores et déjà de vous faire découvrir ce lieu de partage au fil des mots, des jouets et des jeux.

#### **Pour tout complément d'information :**

M. Pierre-André Dupertuis, secrétaire municipal, 021 977 01 01



La Tour-de-Peilz, le 20 avril 2022



## Communiqué de presse

10.08-2204-CP-Cheminement-pietonnier-rives-lac.docx

*Accès aux rives du lac*

### **Nouveaux recours contre le projet de cheminement piétonnier**

**Accepté par 54,8 % du corps électoral boéland en 2010, le projet de sentier lacustre est une nouvelle fois à l'arrêt suite aux recours déposés par des opposants auprès du Tribunal cantonal.**

Le 28 novembre 2010, l'initiative populaire visant à permettre l'accès aux rives du lac au public, entre la Becque et la Maladaire, avait été acceptée par une majorité de la population. La première étape du projet, soit un cheminement piétonnier long de 630 mètres reliant le Bain des Dames au chemin du Portail-Blanc est en cours depuis plusieurs années. Divers tracés ont été étudiés avant d'aboutir à la variante validée par les services du Canton dans le cadre de l'examen préalable nécessaire pour un tel projet.

Fin 2019, le projet ainsi validé et optimisé après la consultation des propriétaires riverains, a été mis à l'enquête publique, au terme de laquelle 23 oppositions provenant de riverains et d'associations ont été déposées. Une délégation de la Municipalité a rencontré chaque opposant pour tenter de trouver un terrain d'entente. Malgré cette démarche, aucune opposition n'a été retirée.

Le 20 février 2021, le projet a été présenté au Conseil communal. Dans sa séance du 24 mars 2021, celui-ci a validé un montant de Frs 120'000.- dans le but de financer les coûts relatifs aux procédures liées à ces 23 oppositions. Les plans et réponses à notifier aux opposants ont été adoptés par le législatif communal lors de sa séance du 8 décembre 2021.

Le 21 février 2022, le Département cantonal des infrastructures et des ressources humaines (DIRH) a approuvé formellement le projet et notifié la levée des oppositions aux personnes et associations concernées.

La plupart (une quinzaine) vient toutefois de déposer dans les délais légaux des recours auprès du Tribunal cantonal (CDAP), tous représentés par des avocats. Le projet prend donc une tournure judiciaire.

L'accessibilité publique aux rives du lac est inscrite depuis 1979 dans la législation fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) et au niveau cantonal, dans le Plan directeur des rives du lac Léman.

La réalisation du cheminement piétonnier des rives du lac est une priorité inscrite au programme de législature de la Municipalité actuelle comme de la précédente.

#### **Pour tout complément d'information :**

Mme Elise Kaiser, municipale en charge du Dicastère de l'urbanisme et des travaux publics, 079 575 41 12

La Tour-de-Peilz, le 26 avril 2022

